

08 fév 2019 -18:20

Appartient à [Conseil des ministres du 8 février 2019](#)

## Chiffres du budget économique 2019

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters, le Conseil des ministres a pris connaissance des chiffres du budget économique 2019, communiqués par l'Institut des comptes nationaux (ICN), en application de la loi du 21 décembre 1994.

La croissance du PIB de la zone euro s'est ralentie, passant de 2,5 % en 2017 à 1,8 % en 2018. Le ralentissement observé au deuxième semestre de l'année dernière a été plus marqué que prévu. Le recul de plusieurs indicateurs de confiance est tel qu'on s'attend à un ralentissement de la croissance plus important que dans nos prévisions de septembre dernier : les prévisions de croissance de la zone euro pour l'année 2019 ont ainsi été revues de 1,8 % à 1,5 %.

L'économie belge a été affectée par le ralentissement conjoncturel européen ; sa croissance a dès lors fléchi de 1,7 % en 2017 à 1,4 % en 2018. La croissance des exportations continuerait de ralentir cette année, tandis que la demande intérieure s'intensifierait sous l'impulsion de la consommation des particuliers et des investissements des entreprises. Dans ce contexte, nos prévisions de croissance pour le PIB belge en 2019 ont été revues à la baisse, de 1,5 % à 1,3 %.

Au cours des trois dernières années, l'emploi intérieur a progressé de 181 000 personnes. Cette progression ne s'explique pas uniquement par l'embellie conjoncturelle ; elle a également été soutenue par les mesures prises depuis 2015 pour réduire le coût du travail, lesquelles ont favorisé l'intensité en main-d'œuvre de la croissance de l'activité du secteur marchand. La croissance de l'emploi du secteur marchand devrait progressivement fléchir dans le courant de l'année, sous l'effet conjugué du ralentissement conjoncturel et de la légère progression des gains de productivité. Toutefois, l'emploi intérieur devrait, cette année encore, afficher une augmentation soutenue (+44 000 personnes), presque exclusivement sous l'impulsion du secteur marchand.

L'inflation belge, mesurée sur la base de l'indice national des prix à la consommation, s'est élevée à 2,1 % en 2017 et en 2018. Ces derniers mois, le prix du pétrole a nettement baissé. Le prix de l'électricité a également quelque peu diminué, maintenant que les craintes de pénurie d'électricité pendant les mois d'hiver se sont largement dissipées. Néanmoins, l'inflation sous-jacente devrait légèrement s'accélérer dans le courant de l'année suite à l'accélération de la croissance du coût du travail par unité produite observée depuis 2017. Au total, l'inflation devrait ralentir à 1,6 % cette année. Selon les prévisions mensuelles relatives à l'indice santé, l'indice pivot actuel pour les traitements de la fonction publique et les allocations sociales (107,20) serait dépassé en novembre 2019.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, de la Lutte contre la pauvreté, de l'Egalité des chances et des Personnes handicapées  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique